



ESPOIR POUR UN ENFANT

VIETNAM

Vous souhaitez venir en mission avec les dirigeants de espoir pour un Enfant :

L'objectif de cette mission à un but humanitaire, il consiste à soutenir sur place des projets en participant à nos missions humanitaires. C'est une activité humanitaire où les bénévoles accompagnent la Présidente et mettent à contribution leur motivation, leur énergie au profit des actions. S'engager pour cette mission, implique une lecture attentive des obligations et règlements, car les statuts humanitaires sont très encadrés et définissent le niveau d'action et d'implication dans lequel vous vous engagez.

Cette expérience unique que vous propose de vivre l'association vous donnera une autre dimension dans vos relations humaines.

Petite plaquette à conserver au moment du séjour au Vietnam.

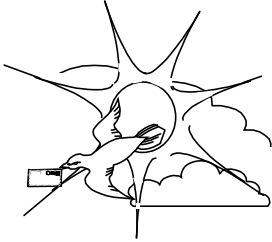
Règlement intérieur :

À partir de 2018, il ne sera plus possible de ne choisir que les missions auquel vous souhaitez participer ou pour lequel vous êtes directement ou indirectement impliqué. Toutes les missions seront désormais OBLIGATOIRES sans exception et sans modification de calendrier.

Cela a pour but de recentrer le séjour uniquement sur la mission dans son ensemble. De plus, nous avons pu constater un mécontentement des autorités parfaitement légitime qui organise notre venue lorsque nous enregistrons 20 passeports pour ne venir qu'à 4.

C'est en ce sens qu'en accord avec le bureau et les autorités nous avons convenu de 2 types d'inscriptions pour les séjours à savoir :

- Visiteur** : visites SEULEMENT Chez Sr Marie ou Camp de léproserie ou petite école Sr Nguyen Thi Bich. Les démarches administratives pour autorisations sont les mêmes que celles **d'accompagnant de mission**. Cette visite ne peut être effectuée qu'une seule fois par an selon la date qui correspond au planning de la mission. Il ne participe à aucune autre visite.



ESPOIR POUR UN ENFANT

- Accompagnant de mission :** L'accompagnant de mission s'engage à participer à toutes les missions telles que définit par le planning sans exception. Une tolérance peut être envisagée sur les visites de Sr Marie, camp de léproserie et école de Sr Nguyen thi Bich. Pour ceux qui souhaitent faire du tourisme, vous avez la possibilité de le programmer avant ou après la mission, le temps de la mission étant exclusivement réservé aux actions EPE.
- Accompagnant de mission et participant à l'insertion des familles d'Hochiminh :** Cela vient en supplément du séjour accompagnant.

Dans les 3 cas, votre rôle sera d'observer, d'écouter et contribuer à la réussite des projets. Un contrat moral vous lie avec chacune des actions que vous serez amenée à rencontrer et votre participation sera essentielle à votre retour pour aider l'association à faire aboutir l'ensemble des projets humanitaires.

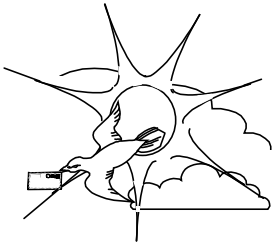
Article 1 : La Présidente se rend au Vietnam pour des actions bien précises. Elle supervise avec sa coordinatrice ou coordinateur l'ensemble de celles-ci. Les personnes qui désirent l'accompagner doivent respecter ces consignes et être obligatoirement membres de l'ONG:
Elles sont seulement autorisées à participer aux actions pour laquelle elles sont inscrites en accord avec les autorisations sollicitées par Espoir pour un Enfant.

Aucune visite, ni déplacement en moto, Taxi ou autres moyens de locomotion chez les familles, les Centres ou orphelinats où Espoir pour un Enfant intervient autre que ce qui est prévu dans le planning et en présence du Responsable Espoir pour un Enfant n'est autorisée. L'ONG n'engage pas sa responsabilité durant vos déplacements non mentionnés sur le planning.

Tout déplacement non autorisé ou initiative personnelle dans le cadre de l'association sans autorisation écrite et signée par la Présidente, non respect du Règlement intérieur est un motif d'exclusion immédiat sans préavis avec déclaration auprès des Autorités Vietnamiennes et par voie de lettre recommandée accusée réception en France.

1^{ère} étape

SIEGE SOCIAL :ONG Espoir pour un enfant, reconnue d'intérêt général et habilitée par la PACCOM —Siège Pierre-Bénite –Correspondance : 101 rue de la Maçonnière – Domaine des Cèdres 46 – 69390 VERNAISON –
(de préférence : E-Mail : joelleroigmeyrieux@yahoo.fr)



ESPOIR POUR UN ENFANT

- Prévenir la Présidente 3 mois à l'avance au minimum et lui transmettre à sa demande **une photocopie de votre passeport (identité et numéro de passeport) pour obtenir les autorisations auprès des autorités**, signer l'extrait du règlement intérieur. **Sachez qu'en tant qu'adhérent, vous êtes censé avoir prit connaissance du règlement intérieur.**

2^{ème} étape :

- Prévenir la Présidente des dates d'arrivée au Vietnam et de retour en France. Un questionnaire ou un planning vous sera remis pour le compléter. Si la date limite est passée, aucune démarche de l'ONG ne sera entreprise car nous regroupons en une seule fois les demandes auprès des autorités Vietnamiennes afin de ne pas les solliciter en continue.

Réservation :

- Vous réservez votre vol + demande de visa
- Vous réservez votre chambre d'hôtel selon votre choix

Un planning sera remis avant le départ mais certains rendez-vous ne peuvent se prendre que sur place.

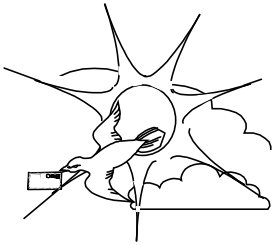
(Les frais de taxi sont à la charge de l'adhérent, il sera divisé selon le nombre de personnes).

Dès la remise du planning, l'accompagnant doit signer et compléter les mentions en respectant impérativement la date butoir.

Membres de nos équipes locales qui comprennent les interprètes, nos 2 coordinateurs, les membres de l'association d'encouragement à l'étude les autorités Vietnamiennes....ne financent en aucun cas ces frais de déplacement.

Espoir pour un enfant n'est pas une agence de voyage, la mission a ses contraintes, il faut bien réfléchir avant de s'engager.

Article 2 : Au Vietnam, il y a une législation et la Présidente à la tâche de la faire respecter pour la survie de l'ONG. C'est un pays avec une culture et des



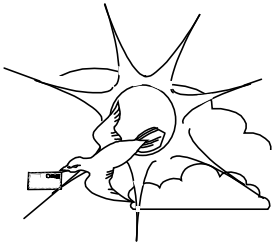
ESPOIR POUR UN ENFANT

règles qui s'imposent, il est normal de s'y soumettre.

Ce règlement n'est pas négociable

- **A. Les accompagnants de mission et visiteurs s'engagent à respecter scrupuleusement les règles de vie en communauté (à éviter les conflits) au moment des déplacements et de l'action sur place et sont responsables de leurs actes. Si un membre a une attitude déplacée ou non conforme (ex : hausse la voix, ce qui est une insulte pour un Vietnamien), ne respectent pas les consignes de la Présidente ou de la coordinatrice ou coordinateur, il encourt des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Il ne pourra plus participer à une prochaine mission.**
- **B. Les frais sont intégralement à la charge de l'accompagnant de mission ou du visiteur :**(Assurance (responsabilité civile), nourriture, logement, déplacements,...)
- **C. Assurance : Les accompagnants de mission ou les visiteurs ne sont pas pris en charge par l'assurance de l'ONG.** Leur responsabilité personnelle est engagée. L'association ne devra pas répondre des conséquences pécuniaires en cas de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à autrui dans le cadre de ses visites..... Si un accompagnant s'accidente, il ne peut pas mettre en cause l'ONG.
- **D, Il est interdit de demander les coordonnées des membres de nos équipes locales Vietnamiennes :**, des interprètes bénévoles, des Autorités Vietnamiennes des Comités Populaires, Directeurs, Responsables d'orphelinats ou Centres, Instituteurs ou Membres de l'association d'encouragement à l'étude, coordinatrice sur place.

Les projets sont définis par Espoir pour un enfant en lien avec les équipes au Vietnam et interférer dans un projet ou demander un service peut parfois mettre en péril d'autres actions pour lesquels vous n'avez pas les informations. Rentrer en contact directement avec des équipes locales peut



ESPOIR POUR UN ENFANT

avoir de graves conséquences sur certains projets pour lequel vous n'avez pas toutes les informations.

- Les accompagnants de mission ou les visiteurs se déplacent pour des études de projets sur le terrain pour témoigner du travail et réaliser parfois certains projets en trouvant des fonds etc etc mais ils sont membres et à aucun moment, ils sont chargés de prendre des décisions, des initiatives avec les partenaires Vietnamiens.

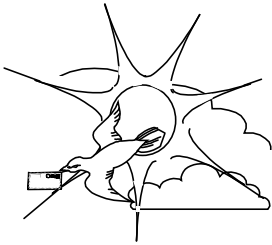
Seule la présidente et ceux mandatés par les statuts peuvent intervenir, ceci dans le but de n'avoir qu'un interlocuteur et de ne pas court-circuiter des décisions mettant en péril d'autres actions.

- **Seuls, Les statuts peuvent déterminer librement l'étendue des compétences et le rôle de chacun.** La Présidente est la seule à détenir ce pouvoir de façon officielle car c'est son rôle, elle est garante des orientations de l'ONG et représente celle-ci. Elle travaille toute l'année avec ses partenaires par l'intermédiaire des coordinateurs. **Sympathiser est très bien et c'est chaleureux pour tout le monde si chacun n'oublie pas les règles à respecter pour faire fonctionner correctement l'ensemble des projets selon la législation française et vietnamienne.** Nous ne devons pas dépasser certaines limites pour vivre ensemble cette bonne expérience en harmonie

- **E, Il est interdit de demander directement un service à une personne de nos équipes locales Vietnamiennes (se référer à cet article paragraphe D) sans en parler auparavant à la Présidente**

Il est important de respecter cet engagement pour éviter des problèmes lourds de conséquence.

Tout doit transiter par la Présidente, c'est un engagement que vous devez respecter impérativement car de nombreuses actions sont liées et les autorités Vietnamiennes ne traitent qu'avec un interlocuteur unique.



ESPOIR POUR UN ENFANT

- **F. le respect d u règlement intérieur est pour tout le monde sans exception .**

La présidente engage également sa responsabilité auprès des autorités :

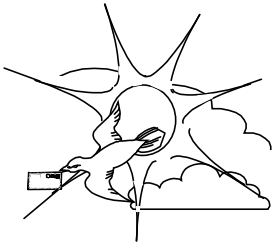
(Plusieurs conventions signées où la Présidente s'engage à faire respecter des règles etccc). N'oubliez pas que c'est pour le bien de tous et surtout au profit des enfants ou familles en grande détresse. Le Vietnam a une culture et des lois différentes de celles de la France.

- **La Présidente doit être informée et donner son aval** pour toute proposition de projet, ou don etc...
- **L'Accompagnant de mission ou le visiteur s'engage à respecter** toute personne qu'il sera amené à rencontrer lors de ses visites.
- **L'Accompagnant ou le visiteur s'engage à ne pas divulguer les informations de l'ONG**, les situations familiales des familles pauvres que nous rencontrons doivent restées confidentielles au sein de l'ONG au Vietnam.
- **L'ensemble des traditions et cultures doit être respecté.**

Aucune attitude déplacée, aucun commentaire, aucune réflexion critique de la part des accompagnants de mission ou du visiteur ne doit pouvoir donner lieu à une interprétation politique, religieuse, raciale, ou d'intérêt professionnel. Il est très important de respecter les personnes âgées, elles sont sympathiques mais la familiarité trop prononcée est une injure et un manque de respect.

IMPORTANT :

- Lors de nos déplacements (pas de critiques dans le bus...)
- Lors de nos cérémonies de remise de bourses (Merci de ne pas perturber le déroulement, restez assis et évitez de vous dissiper par politesse. (Au début ou à la fin de la cérémonie, vous pouvez poser la question à la Présidente.).



ESPOIR POUR UN ENFANT

Il est possible de prendre des photos avec beaucoup de discrétion sans perturber la cérémonie.

- **Lorsque nous sommes invités à manger avec les Autorités Vietnamiennes, restez polis et respectueux. (Ne pas critiquer la nourriture). Ils nous font l'honneur de nous inviter à partager un repas avec eux, soyons reconnaissants de ce geste généreux.**

Des consignes non respectées et une structure mal gérée met en péril l'ONG.

Tenue décente adaptée :

Si vous vous rendez à une cérémonie de remise de bourses ou lors de la grande cérémonie :

Homme : Vous devez porter un pantalon long (pas de jean) et une chemise ou un polo à petites manches courtes. Les baskets ou les tongs sont déconseillés.

Femme : vous devez porter un pantalon long ou jupe ou robe longue ou jusqu'au genou et le chemisier ou la marinière avec de petites manches. Les tongs ou baskets sont déconseillés...

Rencontrer votre filleul au cours des visites prévues dans le programme du planning de L'ONG : votre tenue n'a pas d'importance

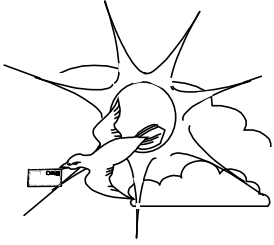
- **G. Les interprètes ne paient en aucun cas les trajets et repas, s'ils vous accompagnent, ils ne demandent pas d'argent donc soyez corrects, respectueux et reconnaissants, ce n'est pas un dû.**

IMPORTANT : les coordinateurs interprètes sont bénévoles, merci de ne pas abuser de leur générosité.

Les équipes locales Vietnamiennes dépendent toutes des coordinateurs et les coordinateurs de la Présidente.

En l'absence de la Présidente, la coordinatrice ou le coordinateur représente la Présidente.

- **H.ATTENTION : Au Vietnam, un étranger (ex : membre) n'a pas le droit de se promener seul avec un enfant Vietnamien sans qu'il soit accompagné de sa responsable ou l'un de ses parents. Cela peut**



ESPOIR POUR UN ENFANT

entraîner des conséquences très graves autant pour le membre que pour l'ONG ...

Le non-respect du présent règlement intérieur, toute incompatibilité, morale ou comportementale envers les valeurs de l'ONG, ou une attitude lui portant préjudice, peuvent déclencher des conflits que l'ONG ne cautionne pas du tout.

Il est demandé de bien lire, compléter les mentions et signer en me retournant par mail avant le...

Pour Février mars 2018

Date :

(Ajouter à la main, lu et approuvé)

Nom

prénom

Signature

Ce règlement a été approuvé et validé

Règlement non respecté encoure l'exclusion immédiate du membre

Photocopie du passeport